

Affaires courantes

temps à l'avance leur intention de faire une déclaration pour ensuite se désister à la dernière minute.

Je ne veux pas parler du solliciteur général, mais de l'autre ministre, celui qui est chargé de l'Habitation, qui avait annoncé plus tôt ce matin son intention de faire une déclaration.

[Français]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ce que l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell vient de dire est exact. Je pense que l'opposition a demandé depuis longtemps, lorsque des ministres veulent faire des déclarations à la Chambre, qu'on en avise les critiques. Si on n'avait pas avisé les critiques et que le ministre se levait, à ce moment-là nous aurions des critiques de mon honorable ami. Dans le cas précis, la décision a été prise, il était possible que le ministre fasse une déclaration. Par courtoisie pour son collègue de l'opposition, nous leur avons transmis une déclaration. Une décision ultérieure a été prise à l'effet qu'il n'y aurait pas de déclaration immédiatement. Alors si cela a pu occasionner quelque problème à mon honorable collègue, je pense bien que cela a été fait en toute bonne foi.

[Traduction]

M. le Président: Le député a la parole pour répliquer, après quoi ce sera le tour du député suivant.

M. Boudria: Monsieur le Président, il est certes préférable qu'on soit avisé à l'avance. C'est une pratique fort utile. Je n'ai rien contre le principe de la chose, bien au contraire. Je voudrais seulement que les préavis en question, qui ont pour but de faciliter les travaux de la Chambre, soient le plus exacts possible le plus souvent possible. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être y veiller.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais dire en quelques mots que nous aussi nous préférons les préavis les plus longs possible.

Dans l'état actuel des choses, le mieux qu'on puisse obtenir, parfois, c'est un avis donné à 9 h 30 pour une déclaration devant avoir lieu à 12 h 10. Je demanderais, par votre entremise, au gouvernement de revoir ses pratiques en cette matière, compte tenu notamment du fait que, comme chez les libéraux, un de nos collègues s'est préparé à répondre à une déclaration qui n'aura pas lieu.

Nous savons tous que bien des choses rognent le temps de la Chambre. Par conséquent, si l'une d'elles tombe, ce sera toujours ça de gagné. Le gouvernement peut se pencher sur la question et trouver une solution acceptable pour tous.

M. Murphy: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, en réponse à une question que je lui ai posée aujourd'hui pendant la période des questions, le ministre des Finances a expliqué ce qui le distinguait du ministre des Finances libéral qui avait offert sa démission si les taux d'intérêt demeuraient élevés. Vous lui avez coupé la parole. S'il désire terminer sa déclaration à ce propos, nous sommes prêts à l'écouter le temps qu'il faudra.

• (1210)

M. le Président: Il n'y a pas de limites à l'ingéniosité des députés.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, chaque année, un bon nombre de Canadiens et de Canadiennes meurent à la suite d'accidents de travail dans l'exercice de leurs fonctions ou agonisent dans les affres d'une maladie professionnelle.

Nous ne devons pas effacer de notre mémoire ces travailleurs et ces travailleuses qui ont donné ce qu'ils avaient de plus cher, leur vie, en voulant gagner le pain quotidien pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le 28 avril est un jour de deuil national. Il évoque le souvenir des travailleurs et des travailleuses qui ont subi des blessures au travail et de ceux et celles qui ont succombé à la suite d'une maladie occasionnée par le milieu de travail.

J'aimerais rappeler, monsieur le Président, aux députés, aux employeurs et aux travailleurs que les progrès et la croissance économiques ne doivent pas se faire au prix de la vie et du bien-être des travailleurs.

Honorons la mémoire de ces Canadiens et de ces Canadiennes qui ont tant donné pour nous!

[Traduction]

Les dangers qui existent dans les lieux de travail peuvent entraîner des souffrances humaines et de grandes tragédies. Par exemple, les vapeurs créées par le déversement d'un produit chimique dangereux peuvent causer des nausées, des insomnies et même des dommages corporels. On n'attrape pas ces terribles lésions et maladies professionnelles uniquement dans les entrepôts. Elles existent également dans les chemins de fer, dans les usines et dans les bureaux. Personne n'est à l'abri dans un milieu de travail dangereux. Un travailleur sur dix souffre